

## Quand les deux parents travaillent : horaires de travail atypiques et quotidien des familles avec jeunes enfants

**Cette analyse s'appuie sur les données de l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) et a été réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en partenariat avec la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Elle porte sur les familles où les parents vivent ensemble et ont tous deux un emploi aux 5 ans de l'enfant suivi dans le cadre de la cohorte Elfe. Elle s'intéresse aux répercussions des horaires de travail dits « atypiques » des parents (travail en soirée, en horaires alternés ou changeants ou durée hebdomadaire plus importante que la moyenne) sur leur quotidien.**

**Ces horaires de travail atypiques apparaissent comme des contraintes aux effets variables selon les différents aspects de la vie familiale. Ces effets sont plus marqués pour les mères que pour les pères. Travailler en horaires atypiques renforce chez les parents le sentiment de concilier difficilement vies familiale et professionnelle et s'accompagne plus souvent de disputes entre conjoints au sujet du travail. L'existence de contraintes horaires chez l'un ou l'autre parent ne modifie pas la répartition inégale des tâches domestiques : les mères restent majoritairement au premier plan et les pères en retrait. Toutefois, pour préserver la vie de l'enfant de ces contraintes temporelles et lui permettre d'avoir le plus possible un de ses parents auprès de lui (le soir après l'école par exemple), les parents sont plus souvent amenés à se relayer auprès de l'enfant.**

Différentes études montrent que le travail s'écartant des horaires considérés comme « standards » (c'est-à-dire une semaine de travail régulière du lundi au vendredi et en journée) n'est pas rare : en France en 2021, 45 % des salariés et 78 % des non-salariés sont concernés par du travail le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche (Nguyen, 2022). Dans cette étude, nous nous intéressons à ces horaires de travail « atypiques » et à leurs répercussions sur différents aspects du quotidien des familles avec jeunes enfants lorsque les deux parents vivent ensemble et travaillent. Nous nous appuyons pour cela sur les données Elfe aux 5 ans et demi de l'enfant suivi dans cette cohorte (voir [encadré Méthode et définition](#)).

Comment les rythmes de travail atypiques sont-ils ressentis par les parents et comment affectent-ils le climat conjugal, l'organisation au sein des couples et certaines dimensions de l'exercice de la parentalité ? Ce ressenti est-il vécu de la même manière par les mères et par les pères ?

**Un sentiment de contrainte plus prononcé chez les mères en horaires atypiques**

**Morgan Kitzmann**  
(Ined – UMS Elfe)

**Cécile Ensellem**  
(Cnaf, DSER)

Parmi l'ensemble des familles étudiées (tous types d'horaires de travail confondus), un quart des mères (27 %) rencontrent des difficultés à concilier travail et famille en raison de leurs responsabilités professionnelles contre un cinquième des pères [17 % ([graphique](#))].

Les horaires atypiques accentuent ce sentiment, signe qu'ils sont synonymes de contraintes pour les parents. Plus précisément, les parents en horaires alternés (de type 3 x 8) ou ceux dont les horaires varient d'une semaine sur l'autre l'expriment davantage (32 % des mères et 22 % des pères) que les parents en horaires de travail réguliers (25 % des mères et 15 % des pères).

Pour certaines modalités d'horaires atypiques, les écarts se creusent entre les pères et les mères. Ainsi, en cas de durée de travail hebdomadaire très importante, 48 % des mères et 20 % des pères expriment ce type de difficultés (à comparer à respectivement 23 % et 17 % en cas de durée hebdomadaire moins élevée).

À l'inverse, le temps partiel a un rôle facilitateur. Il diminue le sentiment d'empiètement du travail sur la vie familiale : seulement 15 % des mères et 9 % des pères travaillant à moins de 80 % expriment des difficultés.

### Des disputes relatives au travail plus fréquentes chez les couples confrontés aux horaires atypiques

Les trois quarts des couples interrogés relatent des disputes occasionnelles ou régulières entre conjoint. Elles concernent le plus souvent les enfants (un couple sur deux), le travail étant moins mentionné comme source de tensions (cf. Céroix, Thierry et Siméon, 2023, pour une analyse des tensions dans les couples et des séparations).

Cependant, comparativement aux parents ayant des horaires standards, ceux qui connaissent des horaires de travail atypiques vivent plus souvent des tensions au sein de leur couple liées au travail, mais pas davantage au sujet des enfants. Les couples où les deux parents exercent une activité professionnelle en horaires atypiques à temps plein sont 32 % à se disputer au sujet du travail contre 25 % pour l'ensemble des couples.

#### Méthode et définition



- **Source et population étudiée**

L'analyse présentée ici repose sur l'exploitation de l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) qui suit près de 18 000 enfants nés en 2011 en France métropolitaine de leur naissance à leurs 20 ans. Elfe recueille des données relatives à de nombreux aspects du quotidien, de la scolarité à la santé en passant par leurs activités de loisirs et culturelles.

Dans notre analyse, la population étudiée est constituée de 6 425 familles, observées aux 5 ans et demi de l'enfant considéré au titre de l'enquête Elfe, et dans lesquelles les parents sont en couple biactif (les deux parents ont un emploi), cohabitants et de sexes différents.

- **Définition et méthode**

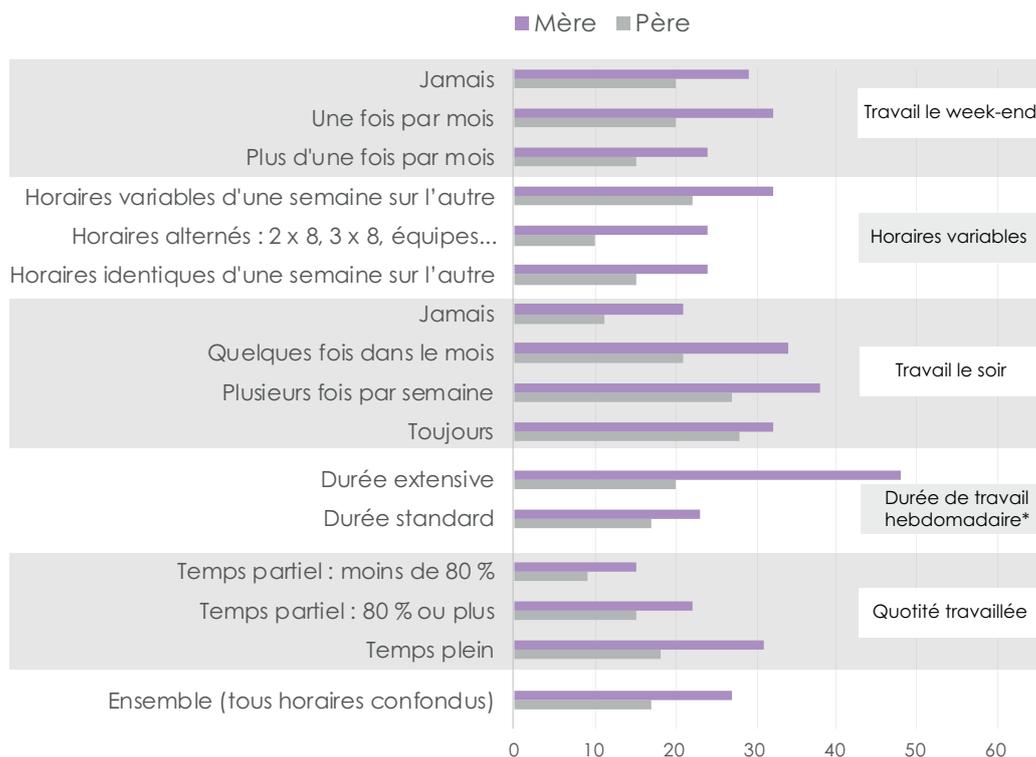
Afin de classer les familles en fonction des contraintes que l'organisation du travail fait peser sur l'articulation vie professionnelle-vie familiale, nous avons construit un indicateur synthétique qui combine les quotités de travail (temps complet ou temps partiel) et les horaires de travail de chacun des parents (horaires standards ou atypiques).

Notre définition de l'atypie horaire recouvre les cas suivants : le travail hors du domicile en soirée, après 19h30 « Toujours », « Plusieurs fois par semaine » ou « Plusieurs fois par mois » ; les horaires alternés ou variables d'une semaine à l'autre ; les durées hebdomadaires extensives (plus de 45 heures par semaine pour les mères et plus de 55 heures par semaine pour les pères, soit le dernier décile pour les pères et pour les mères). Nous excluons le travail le week-end car les familles ne déclarent pas davantage de difficultés à concilier travail et famille lorsqu'elles sont confrontées à ce type d'horaires de travail.

On obtient ainsi 5 types de situations familiales en fonction du degré de contrainte qui vont de la moins contraignante (le travail à temps partiel d'au moins un des deux parents) à la plus contraignante (le travail à temps plein et en horaires atypiques des deux parents). On trouvera les fréquences des différents types d'horaires chez les parents des enfants de la cohorte Elfe et le détail méthodologique dans le [Dossier d'étude n° 230](#).

Les analyses décrites sous forme de « risques » ou de « chances » s'appuient sur des régressions logistiques. Afin d'isoler l'effet des horaires atypiques, on procède à des analyses « toutes choses égales par ailleurs », les variables retenues étant la catégorie socioprofessionnelle des parents, le diplôme de la mère, l'âge de la mère, le nombre de frères et sœurs et le rang de l'enfant.

Graphique – Sentiment de difficultés à concilier travail et famille selon le type d'horaires de travail chez les mères et chez les pères (en %)



**Source** : enquête Elfe aux 5 ans et demi des enfants de la cohorte (Ined-Inserm-EFS, 2011-2017).

**Champ** : enfants nés en 2011 dont les parents sont en couple bi-actif, cohabitant et de sexes différents aux 5 ans et demi de l'enfant.

**Lecture** : aux 5 ans et demi de l'enfant, 27 % des mères ont du mal à assumer leurs responsabilités familiales du fait de leur vie professionnelle contre 17 % des pères (ligne Ensemble) ; 31 % des mères travaillant à temps plein déclarent ce type de difficultés contre 15 % des mères actives dont la quotité travaillée est inférieure à 80 %.

(\*) est considérée comme extensive une durée hebdomadaire de travail déclarée qui dépasse 45 heures pour les femmes et 55 heures pour les hommes (ces seuils correspondent aux 10 % de ceux qui déclarent le plus d'heures de travail hebdomadaire pour chaque sexe). Cet écart est notamment dû à des quotités travaillées inférieures chez les mères par rapport aux pères (temps partiel plus fréquent).

À situations sociales et caractéristiques familiales égales (encadré), les parents ont jusqu'à 2 fois plus de risques de se disputer à cause du travail lorsque tous deux occupent un emploi en horaires atypiques à temps plein et 1,5 fois plus lorsque seule la mère connaît ce type d'horaires. Ce risque accru de conflits ne varie pas de façon significative lorsque seul le père est concerné.

### L'inégale répartition des tâches ménagères est renforcée en cas d'horaires atypiques des parents

Le partage des tâches domestiques reste très traditionnel pour l'ensemble des parents : inégal, avec un investissement plus important des mères par rapport aux pères. Le travail en horaires atypiques tend à renforcer ces situations. Lorsque l'emploi du temps des pères est contraint par des horaires atypiques, les mères surinvestissent les tâches domestiques, et ce, y compris dans les cas où elles sont elles-mêmes aussi soumises à ces contraintes temporelles.

Lorsque les pères ont un emploi à temps plein à horaires atypiques, elles ont ainsi 1,5 fois plus de chances de prendre en charge la vaisselle et 1,6 fois plus le repassage. Lorsque seuls les pères sont concernés par des horaires atypiques, ces derniers ont plus de risques de se désinvestir : ils ont alors environ 1,4 fois moins de chance de s'occuper de la vaisselle, de la lessive et du repassage. En revanche, lorsque les femmes sont en horaires atypiques, l'étude ne montre pas un investissement plus grand des pères dans les tâches ménagères.

### Des pères plus enclins à s'investir auprès des enfants quand les mères sont indisponibles ?

Tous rythmes de travail confondus, les mères s'investissent davantage dans les soins apportés aux enfants que les pères. L'engagement de ces derniers varie en fonction de la nature des soins prodigués.

Ainsi, 75 % des mères contre 9 % des pères s'occupent du choix des vêtements de l'enfant, 89 % des mères contre 55 % des pères s'occupent de l'hygiène corporelle de l'enfant, et 96 % des mères contre 42 % des pères de la prise en charge de l'enfant lorsqu'il est malade.

Quand elles travaillent en horaires atypiques, les mères ne réduisent pas leur engagement dans les tâches autour de l'enfant et continuent de prendre davantage en charge les soins que les pères quels que soient les horaires de ces derniers, même s'ils sont plus enclins à s'investir dans certaines tâches. Ainsi, dans les familles où seule la mère travaille en horaires atypiques (à temps plein), l'écart entre pères et mères se réduit : 86 % des mères s'occupent de laver l'enfant contre 65 % des pères et 95 % des mères s'occupent de l'enfant quand il est malade contre 47 % des pères.

### Le bien-être de l'enfant, une sphère que les parents essaient de préserver de leurs contraintes professionnelles

Au quotidien, mères et pères se relaient pour assurer la continuité des soins de l'enfant et des tâches parentales. Toutefois, cela se traduit par un temps partagé entre les deux parents et l'enfant moins important en cas d'horaires atypiques que dans les autres familles. Le soir par exemple, 77 % des enfants de 5 ans et demi dînent en présence de leurs deux parents.

On observe cependant des variations en fonction de leurs horaires de travail : 88 % des enfants de cette tranche d'âge prennent leur repas en présence de leurs deux parents lorsque ceux-ci travaillent tous deux en horaires standards, contre 72 % lorsqu'ils sont en horaires atypiques. À caractéristiques sociodémographiques équivalentes, les enfants ont entre deux et trois fois moins de chances de manger avec leurs deux parents si au moins l'un d'eux est soumis aux horaires atypiques.

De manière plus générale, la préservation du bien-être des enfants semble recherchée par les parents. Certaines activités, telles que le suivi scolaire (mesuré à travers la participation aux réunions d'information avec l'enseignant) ou les activités à portée éducative (lecture d'album illustré, copie de mots, pratique du vélo avec l'enfant) ne sont ainsi pas significativement affectées par les horaires de travail des parents. Mères et pères y maintiennent leur engagement quelles que soient leurs contraintes horaires professionnelles, avec un fort déséquilibre structurel : les premières sont toujours bien plus investies que les seconds.

### Pour en savoir plus

Céroux Benoît, Xavier Thierry et Thierry Siméon, Tensions dans les couples avec jeunes enfants. Climat conjugal et séparation dans la cohorte Elfe, *L'e-ssentiel* n° 215.

Kitzmann Morgan, 2023, Le quotidien des familles biactives au prisme des horaires atypiques, *Dossier d'étude*, n° 230.

Lambert Anne, Lambert Laetitia, 2022, Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées, *Population et Sociétés*, n° 599.

Nguyen Arthur, 2022, Le travail en horaires atypiques en 2021, *DARES Résultats*, n° 52.

Page internet de référencement et de ressources sur le site de Elfe-France : « [Étude Longitudinale Française depuis l'Enfance](#) ».